

PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE SAINT-LAMBERT-DES-BOIS

REGLEMENT GRAPHIQUE

ENSEMBLE DE LA COMMUNE

ECHELLE 1/4000 EME

LE ZONAGE

ARRETE LE

04 mai 2017

APPROUVE LE

05 juillet 2018

Modification n°1 approuvée en Conseil municipal le : 9 juin 2023

PIECE DU PLU

4.2



LEGENDE

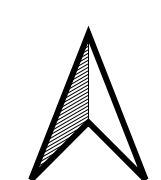

Zonage

- UA - Tissus anciens du bourg de Saint-Lambert et du hameau de La Brosse
- UB - extensions à vocation d'habitat réalisées sous forme d'opération d'ensemble ou au coup par coup
- UH - Secteur d'habitat bordant des espaces naturels et forestiers, marquant la limite de l'urbanisation
- UXa - Zone à dominante d'activités industrielles et commerciales
- UXb - Zone à dominante d'activités de services, d'hébergement hôtelier et de restauration
- UE - Secteur dédié aux équipements collectifs et de loisirs
- A - Zone agricole
- Ap - Zone agricole protégée
- N - Zone naturelle
- Np - Zone naturelle protégée
- Limite de zone

Cadastre (Source : DGFiP 2021)

- bâti dur
- bâti léger
- Parcelles
- Voies, routes et chemins
- Cours d'eau et surfaces en eau
- Limites communales

N°	LIBELLE	BENEFICIAIRE	SURFACE M²
1	Aménagement d'un parking lié à la pratique du covoiturage	Commune	1206
2	Aménagement d'un parking	Commune	702
3	Aménagement lié à l'installation de la fibre optique	Conseil départemental des Yvelines	19



0 250 500 m